

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NANOBIOTIX ET PHARMAENGINE S'ENTENDENT POUR METTRE FIN À LEUR COLLABORATION

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (USA) ; 5 mars 2021 - NANOBOTIX (Euronext : NANO -- NASDAQ : NBTX - la "**Société**"), société française de biotechnologie, pionnière des approches fondées sur la physique pour élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer, a annoncé aujourd'hui mettre fin à l'accord de licence et de collaboration que la société et PharmaEngine, Inc. ("PharmaEngine") avaient conclu en août 2012.

Comme indiqué précédemment dans le prospectus de Nanobiotix déposé auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission en novembre 2020 puis le 11 décembre 2020, Nanobiotix a notifié à PharmaEngine une violation importante des termes de l'accord de licence et de collaboration. Dans une lettre datée du 1er décembre 2020, PharmaEngine a répondu à la notification de violation matérielle de la société, niant une violation matérielle de l'accord de licence et de collaboration, et affirmant certaines violations matérielles de cet accord par Nanobiotix. Après discussion entre les deux parties, cet accord de résiliation de l'accord de licence et de collaboration représente une résolution complète des désaccords en suspens sur un certain nombre de questions relatives au développement du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique.

L'accord de licence et de collaboration accordait à PharmaEngine des droits exclusifs pour mener à bien le développement du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique. Bien que Nanobiotix et PharmaEngine croient tous deux au potentiel du NBTXR3 pour améliorer les résultats des traitements pour les patients atteints de cancer, les parties ont eu des désaccords concernant la stratégie optimale de développement dans la région Asie-Pacifique. C'est pourquoi Nanobiotix et PharmaEngine ont convenu de mettre fin à leur collaboration.

Conformément à leur accord de résiliation et de libération, Nanobiotix conservera tous les droits sur le développement et la commercialisation du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique. PharmaEngine recevra des paiements, ne dépassant pas 5 millions de dollars au total, à l'issue des différentes étapes administratives liées à la fin de la collaboration.

PharmaEngine percevra un paiement de \$7,5 millions lors de la deuxième approbation réglementaire du NBTXR3 dans n'importe quelle juridiction au monde et pour n'importe quelle indication. Si la société venait à annoncer une collaboration avec un nouveau partenaire pour la région Asie-Pacifique dans les 6 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord de résiliation, PharmaEngine aurait droit à un paiement immédiat de \$2,5 millions et recevra le paiement des \$5 millions de dollars restants lors de cette deuxième approbation réglementaire de NBTXR3. La société a également accepté de payer des redevances à PharmaEngine à des taux bas en ce qui concerne les ventes de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique pour une période de 10 ans commençant à la première date correspondante de ventes dans la région.

La conservation de tous les droits relatifs au NBTXR3 ouvrira de nouvelles possibilités à court et à long terme pour la société, et Nanobiotix évaluera la région Asie-Pacifique en vue de son inclusion potentielle dans son prochain essai mondial d'enregistrement de phase III dans le cancer de la tête et du cou.

À propos NBTXR3

NBTXR3 est le premier produit-candidat de la classe *radioenhancers*, composé de nanoparticules d'oxyde d'hafnium cristallisées et stériles en suspension aqueuse. NBTXR3 est conçu pour augmenter l'énergie déposée par la radiothérapie à l'intérieur des cellules tumorales, grâce à l'interaction entre les rayonnements ionisants et les nanoparticules à numéro atomique élevé, et intensifier par la suite la mort cellulaire intra-tumorale, sans ajouter de toxicité aux tissus sains adjacents. NBTXR3 nécessite une seule administration intra-tumorale avant la première séance de traitement par radiothérapie, et peut s'intégrer aux protocoles de soins internationaux en radiothérapie. Le mécanisme d'action physique primaire de NBTXR3 activé par la radiothérapie pourrait être universel, ce qui le rendrait potentiellement applicable à toute indication de tumeur solide pour laquelle la radiothérapie fait partie du protocole de soins, notamment les cancers de la tête et du cou, du poumon, de la prostate, du foie, colorectal et de l'œsophage. Des études précliniques ont montré que le mécanisme d'action biologique secondaire du NBTXR3 activé par la radiothérapie permettait d'amorcer une réponse immunitaire adaptative, ce qui pourrait donner une nouvelle dimension aux immunothérapies anticancéreuses.

À propos NANOBIOTIX: www.nanobiotix.com

Créée en 2003, Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique, pionnière dans les approches fondées sur la physique visant à élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer et d'autres maladies graves.

La philosophie de Nanobiotix consiste à apporter des solutions efficaces et généralisables pour répondre à de larges besoins et défis médicaux non satisfaits.

La première technologie propriétaire de la société, NBXR3, est actuellement évaluée dans le cadre d'un vaste programme de développement mondial, à la fois comme agent unique activé par la radiothérapie et en combinaison avec d'autres thérapies anticancéreuses, notamment la chimiothérapie et les checkpoints immunitaires.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext : NANO / ISIN : FR0011341205 ; Bloomberg : NANO : FP) et sur le Nasdaq Global Select Market (Nasdaq : NBTX). Le siège de la société est à Paris (France), avec une filiale américaine à Cambridge, MA, et des filiales européennes en France, Espagne et Allemagne.

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens du droit boursier, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Act de 1995. Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par de termes tels que « à date », « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « en voie », « prévoir », « programmé » et « pourrait » ou la forme négative de ces expressions ou de terminologies similaires. Ces déclarations prospectives, qui sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles de la direction de la Société et sur les informations dont elle dispose actuellement, comprennent des déclarations sur le calendrier et l'avancement des essais cliniques (y compris en ce qui concerne le recrutement et le suivi des patients), le calendrier de la présentation des données de la Société, ses relations avec ses partenaires de collaboration et leur performance, et les capacités de trésorerie de la Société pour financer ses opérations. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont dispose actuellement la Société et sur la base d'hypothèses que la Société considère comme raisonnables. Toutefois, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en œuvre en réponse à l'évolution de la situation. De plus, de nombreux autres facteurs, y compris ceux décrits dans le prospectus déposé par la Société auprès de l'autorité des marchés américaine, la Securities Exchange Commission, le 11 décembre 2020 dans le chapitre « Risk Factors » et ceux décrits dans le document d'enregistrement universel de Nanobiotix approuvé par l'AMF le 12 mai 2020 (sous le numéro R.20-018) tel que modifié, dont des copies sont disponibles sur le site internet de la Société (www.nanobiotix.com), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus dont la réalisation pourrait avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Nanobiotix diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Hormis dans les cas prévus par la loi, Nanobiotix décline toute responsabilité quant à la mise à jour publique de ces déclarations prospectives ou l'actualisation des raisons pour lesquelles les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, y compris dans l'hypothèse où de nouvelles informations deviendrait disponibles à l'avenir.

Contacts

Nanobiotix

Communications Department

Brandon Owens
VP, Communications
+1 (617) 852-4835
contact@nanobiotix.com

Investor Relations Department

Kate McClain
VP, Investor Relations
+33 (0)1 79 97 29 99
investors@nanobiotix.com

Media Relations

France – Ulysse

Communication

Pierre-Louis Germain
+ 33 (0) 6 64 79 97 51
plgermain@ulyse-communication.com

US – Porter Novelli

Stefanie Tuck
+1 (917) 390-1394
Stefanie.tuck@porternovelli.com

NBTX
Nasdaq Listed

NANO
LISTED
EURONEXT